



SOMMAIRE □

Décisions du Conseil Municipal p 2

Le conseil municipal du 12/04/10
Le conseil municipal du 31/05/10
L'eau aux fontaines et bassins

Réglementation

La divagation des chiens
Les chiens dangereux
L'occupation du domaine public

Images d'Autrefois

La nouvelle crèche
Raidlight rachète Vertical
Les pompiers recrutent
Les objets encombrants
Un geste d'irresponsable(s)
La déchèterie intercommunale

Infos Pratiques

La circulation, le stationnement pendant les festivités
La nationalité française
Relevé des compteurs d'eau
Le prochain forum des associations
Aide à l'A.D.M.R
Le recensement militaire
L'entretien des sentiers

Culture

Le musée de la Corrierie
Une sculpture pour un hameau

Animation de l'été

Espace de Loisirs de la Diat
Etat civil

p 3

p 3

p 4

p 6

p 7

p 7

p 8

p 8

LE MOT DU MAIRE

L'été est là avec, je l'espère une affluence touristique importante.

Les préparatifs des festivités qui vont marquer la saison sont en cours et je remercie tous les bénévoles qui ont œuvré tout au long de l'année et qui vont encore donner de leur temps sans compter.

Compréhension et collaboration doivent être de vigueur dans l'esprit de tous afin que chaque manifestation puisse atteindre son objectif de fréquentation dans la sérénité. Les gênes occasionnées, tant au niveau du stationnement que des modifications de la circulation ne sont que temporaires et même si elles changent nos habitudes, elles font partie intégrante de la vie du village, village touristique ne l'oublions pas.

Nombreux sont ceux d'entre vous qui m'interrogent sur le devenir du centre de vacances «Le Grand Som». Il est bien évident que dès que la caisse des allocations familiales du Val de Marne a informé le Conseil Municipal de sa décision de vendre le bâtiment, nous avons fait le nécessaire afin de trouver une solution non pénalisante pour la commune. Toutefois, aucun projet n'a abouti à ce jour. Ce dossier est difficile car la commune n'étant pas propriétaire du bien, elle n'est pas décisionnaire.

Trouver, au plus vite, le meilleur aboutissement possible reste une priorité pour le Conseil Municipal et nous continuons à y travailler très activement.

J'attire enfin votre attention au sujet des actes d'incivilité et de «petit» vandalisme qui sont en augmentation. Ces dégradations ont un coût que la commune doit supporter régulièrement.

Le non respect des biens et du travail des autres n'est-il pas un manque de respect de soi-même ?

Je vous souhaite à tous un excellent été et de très bonnes vacances.

Christophe SESTIER,
Maire de St Pierre de Chartreuse

Partenaire du



LES CONSEILS MUNICIPAUX

SUJETS PRINCIPAUX ET DECISIONS PRISES

Les comptes-rendus complets et développés de tous les conseils municipaux sont disponibles sur le site internet de la mairie : www.saintpierredechartreuse.fr

Conseil Municipal du 12 avril 2010

Présents : J. Ancey, C. Argoud, S. Baffert, S. Brun, B. Cottave, F. Descure, Y. Guerpillon, J-C. Receveur, M. Robveille, J-P Rousset, C. Sestier et M. Virard.

Excusés : J-C. Cartannaz, F. Diederichs et B. Koch

Pouvoirs: J-C. Cartannaz à M. Robveille et F.

Diederichs à M. Virard

Secrétaire de séance : M. Robveille

- Cession d'un terrain situé au bourg pour le projet d'implantation de l'entreprise Raidlight
- Approbation des comptes administratifs 2009
- Approbation des comptes de gestion 2009
- Approbation des budgets primitifs 2010
- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 février 2010
- Compte-rendu de la commission d'urbanisme du 25 mars 2010
- Taxe de séjour : recours de la Préfecture sur la délibération concernant le tarif applicable aux terrains de camping et de caravanage classés en 1 ou 2 étoiles
- Mini-bar de l'espace de loisirs de la Diat : résultat de l'appel d'offres et approbation de la convention de location



- P.L.U. : prescription de révision du P.O.S et d'élaboration du P.L.U et modalités de concertation

- Approbation du règlement intérieur d'hygiène et de sécurité applicable au personnel communal

- P.N.R.C : proposition de convention relative à l'adhésion à «InfoP@Rcs», système d'information territorial des parcs

de la région Rhône-Alpes.

- Bibliothèque municipale : modification des tarifs
- Subvention à l'association « Fées et Lutins »
- Forêt d'Émeraude, piscine, tennis et mini-golf : tarifs et horaires d'ouverture été 2010.

Conseil Municipal du 31 mai 2010

Présents : J. Ancey, C. Argoud, S. Baffert, J-C. Cartannaz, F. Descure, Y. Guerpillon, B. Koch, J-C. Receveur, M. Robveille, J-P Rousset, C. Sestier et M. Virard.

Excusé : S. Brun

Absents : F. Diederichs et B. Cottave.

Pouvoir : S. Brun à S. Baffert

Secrétaire de séance : Jean-Claude Cartannaz

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 mai 2010
- Compte rendu de la commission urbanisme du 21 mai 2010
- Saisine de l'EPFL pour portage du projet de la salle St Michel
- Décision de division parcellaire du terrain du parking «du Bourg»
- Autorisation de création d'un parking et d'une aire camping-car sur la parcelle AE 438 (Plan de Ville)

- Demande de subvention pour l'étude urbanistique du village et les travaux de voirie
- Répartition de l'enveloppe des subventions aux associations locales
- Approbation des décisions modificatives budgétaires
- Compte-rendu des décisions du Maire dans le cadre de sa délégation
- Demande à l'O.N.F. d'attribution de hêtres de a de la coupe de l'Océpé pour l'affouage
- Forêt : décision de coupes en régie
- Décision de mise en gestion communale de la cantine scolaire et reprise du CDD de la salariée de l'association «les Écureuils».
- Approbation de la convention temporaire avec l'association «les Écureuils» pour la gestion de la cantine en juin
- Approbation de la convention de mise à disposition de l'association «Curieux de Nature» de personnel pour le fonctionnement du centre aéré
- Approbation de la convention de participation financière au centre medico-scolaire de Voiron
- Approbation d'une convention de formation professionnelle
- Modification du tarif de l'eau suite à la décision de maintien de l'eau aux bassins
- Refus de dégrèvement de surconsommation d'eau
- Demande de subvention pour la 2^{ème} tranche des travaux d'assainissement des Essarts
- Avenant au marché initial pour les travaux d'assainissement des Essarts
- Lancement d'une consultation pour l'étude du retour en régie municipale du service de l'eau et de l'assainissement
- Tirage au sort des jurés d'assises 2011
- Accord au SIVOM de Chamechaude pour la création d'un stade de biathlon sur un terrain communal au Col de Porte
- Approbation du nouveau règlement du marché hebdomadaire et de la fête foraine
- Approbation de la convention d'assistance technique fournie par les services de l'État pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire avec la Direction Départementale Territoriale
- Mandatement du Centre Gestion de l'Isère pour le lancement de la procédure d'action sociale mutualisée.

FONTAINES ET BASSINS

La distribution de l'eau a été rétablie aux fontaines et bassins. Toutefois, nous comptons sur le civisme de chacun afin de pouvoir continuer à les mettre en eau dans les années à venir.

Aussi, par souci d'économie, l'utilisation de l'eau pour des besoins personnels (arrosage, lavage de voitures, ...) est interdite et nous vous rappelons que nul n'est autorisé à supprimer les systèmes de réduction de débit, installés par la S.A.U.R. avant chaque compteur.

REGLEMENTATION

DIVAGATION DES CHIENS

La divagation des chiens est un problème récurrent auquel la mairie est sans cesse confrontée. Nous sommes trop souvent amenés à intervenir auprès des maîtres peut scrupuleux pour leur rappeler les termes de l'arrêté municipal du 11 février 1975 ainsi que de l'arrêté préfectoral n° 92-2636 du 1^{er} juin 1992 concernant la réglementation en matière de divagation des animaux.

Il serait tellement plus simple et moins coûteux pour la collectivité si tous les propriétaires de chien prenaient conscience que leur choix d'avoir un animal domestique n'est pas forcément celui de tout le monde. Qu'un chien, même docile, peut effrayer ou perturber la tranquillité de quelqu'un, causer des dégâts dans un troupeau, déranger les animaux sauvages et créer des nuisances dues aux défécations.

Au titre de son pouvoir de police générale, le Maire est habilité à prendre toutes les mesures qui s'imposent. La convention qui lie la commune avec la Société Protectrice des Animaux n'est pas seulement destinée à la mise en fourrière des animaux errants mais à tout animal en état de divagation. Les frais occasionnés sont à la charge des propriétaires.

CHIENS DANGEREUX

Il est rappelé qu'obligation est faite à tous les propriétaires de chien de 1^{ère} catégorie (dits d'attaque) et 2^{nde} catégorie (dits de garde et de défense) de se présenter en Mairie pour déclarer leur animal et déposer une demande de permis de détention.

DOMAINE PUBLIC

Toute occupation du domaine public, qu'elle soit temporaire ou régulière, est réglementée.

Travaux et voies publiques : tous les travaux réalisés sur ou à proximité du domaine public sont soumis à une permission de voirie et une Déclaration d'Intention de Commencer les Travaux (DICT) qui est adressée à tous les gestionnaires de réseaux (ERDF, SAUR, France Télécom) afin de connaître les ouvrages souterrains.

Tout stationnement d'engin, camion, édification d'échafaudage, dépôt de matériaux, etc. sur la voie publique ou ses abords est soumis à l'obtention préalable d'une permission délivrée par le Maire.

Les alignements : tout propriétaire de terrains situés en bordure de voies publiques qui envisage l'installation d'une clôture, portail, etc. doit au préalable connaître la limite entre sa propriété et le domaine public.

Pour le savoir, il doit déposer en mairie une demande d'alignement.

Création d'accès : si vous désirez créer un accès qui débouche sur le domaine public, il convient de déposer une demande auprès de la mairie.

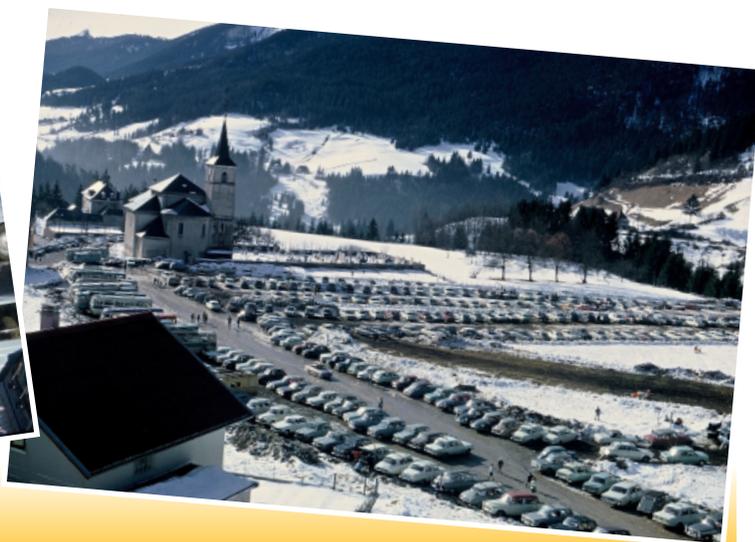
Les formulaires nécessaires à ces demandes sont disponibles en mairie.

Tout dossier doit être déposé un mois avant le commencement des travaux.

IMAGES D'AUTREFOIS

Dans le but de constituer une photothèque publique et d'illustrer régulièrement le journal municipal, nous sommes à la recherche de photographies anciennes.

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous en confier, nous vous les retournerons après numérisation. Merci.



LA VIE COMMUNALE

L'INAUGURATION DE LA NOUVELLE CRÊCHE □

La Communauté de Communes Chartreuse-Guiers est fortement impliquée dans le domaine de la Petite Enfance depuis plusieurs années, d'une part pour le fonctionnement des structures existantes, par l'intermédiaire du contrat Petite Enfance Jeunesse, et d'autre part dans la construction et réhabilitation des structures d'accueil. C'est dans ce cadre que le projet de nouvelle crèche a été mené par la Communauté de Communes, maître d'ouvrage pour accueillir nos petits.

L'inauguration du nouveau bâtiment de la crèche a eu lieu le 04 juin 2010 en présence de François BROTTES Député, d'André VALLINI Président du Conseil Général, d'Eliane GIRAUD, Conseillère Régionale et Présidente du Parc de Chartreuse, de Madame la Vice-Présidente de la CAF, de Conseillers Généraux, de Maires et d'élus, de représentants des administrations et des services de l'Etat et bien sûr des membres de l'association «Fées et Lutins» et de son personnel.

La réalisation de notre crèche est un projet cohérent qui a pris en compte les différents services relatifs à la petite enfance :

- Des locaux adaptés pouvant accueillir 20 enfants dans une surface totale de 350 m², en remplacement des locaux vétustes et insalubres.
- Un lieu qui permet de recevoir ponctuellement le relais d'assistantes maternelles pour les temps collectifs itinérants avec des assistantes maternelles.

Les déplacements de la population Chartroussine s'effectuent en majorité sur Grenoble, ce qui a confirmé la nécessité de renforcer un pôle Petite

Enfance sur la commune, non cumulable et complémentaire avec ceux de St Laurent du Pont et St Joseph de Rivière.

Le projet a été conçu grâce à un travail en étroite collaboration avec l'ensemble des personnes concernées : l'association «Fées et Lutins» et son personnel, le médecin de la protection maternelle infantile, Docteur Perdrix, le personnel de la Communauté de Commune et l'atelier d'architecture Philippe BOUCHE.



Pour faire de ce bâtiment un exemple en moyenne montagne, la construction a été réalisée avec une attention particulière sur l'orientation, la structure, l'isolation, les techniques de chauffage et l'organisation des espaces avec l'utilisation de matériaux sains : ossature bois, isolation en laine de bois, sol souple végétal et peinture écologique.

Le bâtiment BBC comporte une part importante d'énergie renouvelable : pompe à chaleur air/eau et 63 m² de panneaux photovoltaïques produisant 8500 kWh/an ainsi qu'une toiture végétalisée jouant le rôle de protection contre les apports solaires et limitant les élévations de températures dans les pièces les plus fréquentées.

Ce projet de 769 602.49 € TTC a pu voir le jour grâce aux subventions de différents financeurs (la CAF : 152 000 €, l'Etat : 132 301 €, la Région : 56 175 € et le Conseil Général de l'Isère : 56 175 €) soit au total 396 651 € de recettes.

La Municipalité remercie toutes les entreprises qui ont travaillé sur ce projet ainsi que le personnel de la CCCG.

RAIDLIGHT & VERTICAL

Le 18 juin 2010, RAIDLIGHT a racheté la société VERTICAL et renforce ainsi son axe randonnée-montagne avec une marque technique et innovante de vêtements de montagne et de randonnée.

Vertical : 6 salariés, CA 2009 = 1 250 K€

Les équipes Raidlight et Vertical se regrouperont dans les locaux de Raidlight sur la commune avec deux axes prioritaires : l'innovation, et une communication moderne et dynamique.

Le regroupement des équipes aura pour vocations principales de créer une dynamique de groupe, l'émulation d'innovations croisées et de tirer le meilleur de chacune des entreprises au profit des deux unités.

www.vertical-spirit.com

LES POMPIERS

L'assemblée générale de l'amicale des sapeurs pompiers s'est tenue le 8 mai dernier à la caserne en présence de l'ensemble des pompiers actifs et de quelques pompiers retraités. Le sujet du recrutement des nouveaux sapeurs pompiers a été abordé.

Chacun d'entre nous peut devenir sapeur pompier volontaire. Si vous avez entre 16 et 55 ans, homme ou femme, présentez-vous à la caserne le dimanche matin de 10h à 12h. Toutes les informations vous seront données sur place.

Téléphone : 04.76.88.66.48



Pompiers de St Pierre en action avec des moyens extérieurs

ET INTERCOMMUNALE

OBJETS ENCOMBRANTS

Les employés communaux sont trop souvent amenés à ramasser des objets encombrants entreposés à côté des conteneurs à ordures ménagères et laissés, à juste titre, par le camion de collecte.

Pour tous les déchets, autres que les ordures ménagères, deux solutions s'offrent à vous :

Le ramassage des objets encombrants

Ce service municipal gratuit a lieu le dernier lundi de chaque mois.

L'inscription en Mairie est obligatoire. Il est limité à 2m³ par foyer.

Les objets ramassés sont les batteries, la ferraille, les appareils ménagers, la literie, le mobilier, les sanitaires, les extincteurs vidés, les pneus (démontés), les roues (sans les pneus), les petits objets en bois, ...

Ils doivent être stockés le jour du ramassage à proximité de votre habitation et être facilement accessibles en camion.

Ne peuvent pas être ramassés : les planches, le carton, le papier, les gravats, le placoplâtre, le ciment, les matériaux d'isolation, le fibrociment, le verre, les produits toxiques et chimiques, les pneus non démontés des roues, les bouteilles de gaz, ...

Tous ces objets doivent être amenés par vos soins à la déchèterie.

La déchèterie de la communauté de communes Chartreuse-Guiers

Ce service est gratuit sur présentation d'un badge à retirer à la Communauté de Communes
Place du 10^{ème} groupement à St Laurent du Pont
Tel : 04.76.55.48.60 ou 04.76.66.09.37

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi et mercredi : 8h à 12h

Jeudi : 10h à 18h

Vendredi : 14h à 18h

Samedi : 8h à 12 h et de 13h à 17h

UN GESTE D'IRRESPONSABLE(S)

Depuis plusieurs mois les bords de nos routes sont jonchés de canettes de bière.

Ces bouteilles sont jetées par une ou plusieurs personnes irresponsables qui ignorent l'existence des conteneurs à verre ou qui trop ivres sont incapables de s'y rendre !

Cet acte gratuit qui pollue et défigure la nature est inacceptable.

Il a été signalé à la gendarmerie de Saint Laurent du Pont.

Que les personnes qui prennent la peine de ramasser ces bouteilles soient ici remerciées.

LA DÉCHÈTERIE □

Récemment inaugurée par le Président du Conseil Général de l'Isère, André Vallini, la nouvelle déchèterie intercommunale de la Communauté de Communes Chartreuse-Guiers a ouvert ses portes.

Après 12 mois de travaux qui ont permis son extension et sa modernisation, la C.C.C.G. vous propose de venir découvrir le site qui s'étend aujourd'hui sur 9 500 m² et dispose maintenant de 13 quais de déchargement et de 2 box réservés aux professionnels et aux communes.

Cet agrandissement a permis la création de nouvelles filières, portant ainsi le taux de valorisation des déchets apportés sur le site à plus de 95 % : bois brut / bois de palette, agglomérés / bois peints, PVC, plâtre, papiers et textiles.



La mise en place de ces différentes bennes permet ainsi d'orienter les encombrants restants vers la filière «incinération en cimenterie» plutôt que vers un centre de stockage.

Ce sont donc au total 19 flux de déchets que vous pouvez trier sur le site et qui sont ensuite collectés et traités séparément.

Un bâtiment d'environ 200 m², sur lequel ont été apposés 94 m² de panneaux photovoltaïques produisant 14 500 kWh/an, a également été conçu pour abriter les Déchets Dangereux des Ménages (D.D.M.), une partie des Déchets d'Equipements Électriques et Electroniques (D.E.E.E.), les batteries, les piles et accumulateurs ainsi que les huiles de vidange et de friture.

Les conditions d'accès à la déchèterie restent identiques : gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels. Les horaires d'ouverture du site sont inchangés.

Le coût total des travaux engagés s'élevant à plus d'un million d'euros, cette nouvelle déchèterie n'aurait pas pu voir le jour sans les subventions accordées par l'État : 13.19%, le Conseil Général de l'Isère : 8.42%, le Conseil Général de la Savoie : 4.83% pour un montant de 275 000 €.

INFOS PRATIQUES

FESTIVITÉS □

Comme les années précédentes, des modifications temporaires de la circulation et du stationnement seront mises en place sur différents secteurs du village pour l'organisation des festivités estivales et notamment :

Plan de Ville : Rencontres Brel - 20 au 25/07

La circulation et le stationnement seront interdits à tous les véhicules dans les deux sens sur la VC n°21a depuis la pizzeria "l'Orée du Bois" jusqu'au restaurant «la Pierre Chaude» excepté aux riverains équipés du Pass "Accès Riverain" et des personnes équipées du pass "Accès Véhicules".

Place de la Mairie et rues adjacentes : Rencontres Brel, le 25/07 juillet

Le stationnement sera interdit à partir du samedi 24/07 à 19h jusqu'au dimanche 25/07 à 20h.

La circulation sera interdite le dimanche 25/07 de 8h à 20h depuis la brocante "du Fumeron" jusqu'au bar "l'Auberge".

Place de la Mairie et rues adjacentes : Fête des métiers de l'artisanat et des produits du terroir, les 14 et 15/08

Le stationnement sera interdit depuis la brocante "du Fumeron" jusqu'à la maison "le Chant d'Aile" et sur la place de la Mairie du vendredi 13 /08 à 18h jusqu'au lundi 16/08 à 8h. La circulation sera interdite du samedi 14/08 à partir de 7h jusqu'au lundi 16/08 à 8h. Cette interdiction de circulation s'étend également au chemin situé entre le bar "l'Auberge" et le Plan de Ville, au droit de la cabine téléphonique.

Les déviations habituelles seront mises en place.

Le Conseil Municipal a confié à l'Office de Tourisme l'organisation de l'espace de l'artisanat et des produits du terroir.

L'organisation des terrasses des commerçants restera du ressort de la Mairie.

Les entrées des habitations resteront libres d'accès, cependant vous voudrez bien penser à garer vos véhicules (et à faire garer ceux de vos clients, amis, famille, etc.) en dehors des espaces réservés.

La compréhension et la collaboration de tous sont nécessaires afin que ces festivités se déroulent dans les meilleures conditions.

NATIONALITE FRANCAISE □

Aux termes des dernières instructions ministérielles, dès lors qu'il s'agit du renouvellement d'une carte d'identité sécurisée ou d'un passeport électronique ou biométrique et que le demandeur est en possession de l'un de ces titres, une preuve de nationalité française ne sera plus exigée.

COMPTEURS D'EAU

La SAUR va procéder jusqu'au 28 juillet 2010 aux relevés des compteurs d'eau.

Elle invite ses clients à dégager l'accès des compteurs et rappelle que ses agents sont munis d'une carte professionnelle attestant de leur appartenance à la société.

FORUM DES ASSOCIATIONS

Le forum des associations 2010 se tiendra le samedi 4 septembre de 9h00 à 12h30 à la salle des fêtes.

Les associations désirant participer sont invitées à s'inscrire dès maintenant au secrétariat de la Mairie en mentionnant leurs besoins en matériel.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pour le bon déroulement de cette matinée.

A.D.M.R.

Impliquée depuis 30 ans sur la commune, l'A.D.M.R. a pour but d'aider les personnes de tout âge à leur domicile (garde d'enfant, menus travaux, portage de repas, ...).

Gérée par deux bénévoles, elle emploie aujourd'hui deux salariés. Suite au départ de ces bénévoles, que la municipalité remercie vivement pour le travail accompli, cette association recherche activement des successeurs pour continuer à mettre en œuvre des actions pour l'amélioration de la vie quotidienne des personnes qui ont besoin de soutien et d'écoute sur notre commune.

Contact : 04.38.86.90.97.



RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes filles et jeunes garçons sont priés de se présenter, en Mairie, durant le mois de leur 16^{ème} anniversaire pour se faire recenser.

N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'identité et du livret de famille de vos parents.

ENTRETIEN DES SENTIERS □

Nos sentiers inter hameaux sont une richesse. Afin d'en assurer leur pérennité, nous souhaiterions organiser une journée conviviale pour parcourir, ensemble, ces sentiers munis de matériel d'entretien.

Si vous êtes intéressé (tous âges confondus), vous pouvez laisser vos coordonnées auprès du secrétariat de la Mairie, nous vous contacterons.

CULTURE

MUSÉE DE LA CORRERIE

C'est un musée «nouvelle génération» que celui de la Correrie dont l'inauguration a eu lieu le 7 mai dernier en présence d'Albert Dupuy - Préfet de l'Isère, de Jacques Giraud - Préfet de région, d'André Vallini - Président du Conseil Général, de Jacques Pichon-Martin - Conseiller Général, de nombreuses personnalités et d'un public nombreux.

La visite du musée commentée par Dom Benoit a permis à chacun de découvrir un musée adapté aux mutations culturelles. Les importants travaux réalisés offrent un nouveau parcours, des cellules (renommées «ermitage») totalement réaménagées où la technologie moderne est parfaitement intégrée à la sobriété du lieu, une nouvelle salle «de l'histoire», un passage vitré offrant une vue sur l'architecture et les toits du bâtiment, la salle Dom Innocent le Masson et puis la galerie des cartes. Véritable inventaire des maisons de l'ordre des Chartreux, ces 79 cartes sont un trésor découvert dans les greniers du monastère. Réalisées entre la fin du XVII^e et du XIX^e, 25 ont été restaurées pour être exposées, livrant ainsi leur richesse artistique, historique et spirituelle.

La visite se termine par la salle Renaissance (ancienne cuisine dont les corbeaux conservés témoignent de l'immensité de l'ancienne cheminée) où se trouve désormais la maquette du monastère, elle aussi restaurée. D'autres travaux sont prévus dans les prochaines années pour notamment accueillir d'autres cartes après leur remise en état.

Aujourd'hui, la maison basse des Chartreux offre 1250 m² ouverts à la visite, permettant «aux Chartreux de rester en contact avec le monde, de s'adapter aux nouveaux modes de communication pour faire participer le visiteur à ce qui nous anime, pour l'amener à une réflexion

non pas sur les Chartreux mais sur lui-même. Derrière la soif de connaître les choses, il y a celle de connaître les autres et plus encore de se connaître soi-même», comme l'a souligné Dom

Marcellin - Prieur Général de l'ordre des Chartreux, lors du discours de clôture de cette journée.



SCULPTURE

Une sculpture pour un hameau

Du 14 au 30 juin, St Pierre a accueilli le sculpteur français Nadaud GUILLOTON venu de l'Indre, pour réaliser une sculpture monumentale taillée dans du marbre blanc de Savoie, qui a été installée au hameau de la Coche.

Cette manifestation culturelle, a été organisée par l'Ephémère, avec le soutien financier du Parc de Chartreuse, du Conseil Général de l'Isère ainsi que l'aide financière et logistique de la mairie.

Plusieurs restaurateurs ont offert au sculpteur des repas et le gîte "La Cartanière" fut son lieu d'hébergement. Les habitants de La Coche ont invité l'artiste à leur table et organisé la fête du hameau le soir de l'installation et de l'inauguration de la sculpture.

Une touche artistique dans un hameau, voilà qui peut le rendre plus agréable encore pour ses habitants et plus attractif pour les promeneurs.



L'installation du bloc de marbre

C'est peut être là une des fonctions de l'art, que d'embellir la vie pour le bien être de celles et ceux qui le côtoient.

Au nom de ce principe nous espérons qu'un autre hameau accueillera, l'année prochaine, un sculpteur, une oeuvre ...

ANIMATIONS

Les moments forts de l'été

sous réserve de modifications

- 14/07 : Bal "Guinguette" et feu d'artifice
- 18/07 : Concert-Quatuor Agora (quatuor à cordes)
- 20-25/07 : 23^{èmes} Rencontres Brel
- 1^{er}/08 : Fête de la laine
- 05-11/08 : Exposition de peinture - Lisette Blanc
- 08/08 : Concours de Chevaux Comtois
Kermesse du club des Gentianes
Concert-Ensemble Carpe Diem
(Ballets russes et nuits d'été)
- 14&15/08 : Fête des métiers de l'artisanat et des produits du terroir
- 15/08 : Feu d'artifice

Informations, réservations et programme complet
04.76.88.62.10 / www.st-pierre-chartreuse.com

L'ESPACE DE LOISIRS DE LA DIAT

L'espace de loisirs de la Diat regroupe des activités aériennes, aquatiques ou simplement de remise en forme et de découverte avec les parcours de santé et d'orientation. C'est aussi un lieu privilégié pour une journée de détente avec possibilité de pique niquer ou de se restaurer au snack «l'Écureuil».

L'équipe de la Forêt d'Emeraude est à pied d'œuvre depuis le 1er mai. Elle accueillera tous les jours les passionnés de frissons et d'acrobaties le long des tyroliennes jusqu'au 29 août, puis les week-ends en septembre.



César, Delphine, Jean-Baptiste, Guillaume et Cyril

Du nouveau à la piscine

Le revêtement carrelage de la plage de débordement et de la périphérie supérieure ayant donné quelques soucis les années précédentes, des travaux importants ont été engagés au printemps. Il en est de même pour les vestiaires qui avaient bien besoin d'un bon «lifting» !

Le coût de l'ensemble de ces travaux s'élève à 35495 €.

Une nouvelle organisation intégrant deux maîtres nageurs a été mise en place et permet ainsi une animation constante en juillet et août.

Pierre LAURENT assure des cours de natation du

lundi au vendredi de 9h à 10h.

Eric SIMON, à qui nous souhaitons la bienvenue, assure des cours d'aquagym les mardi et jeudi de 18h30 à 19h30 et le samedi de 9h à 10h30.

Les inscriptions pour ces activités se font à l'accueil à la piscine où le sourire de Marie-Agnès DUCASTEL et de Clotilde BUFFIN vous accueillera tous les jours jusqu'au 29 août 2010 (les inscriptions sont également possibles à l'Office de Tourisme).

L'entretien est assuré par Jérémy ROYER.



La gestion du snack-bar «l'Écureuil» a été confiée, après appel d'offres, à Brigitte MUZET qui se fait un plaisir de vous proposer une restauration rapide ou quelques douceurs glacées !

Les différentes activités regroupant tennis, mini golf, parcours de santé et d'orientation, devraient vous permettre, ainsi qu'aux touristes, de passer de belles journées dans cet espace qui fait toujours l'admiration des nouveaux venus.

Bon été et de bonnes vacances à tous.

Eric SIMON, nouveau maître nageur

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Olivier LARCHANCHÉ, fils de Jean-François et de Florence PODEVIN, le 13 mai 2010
Romane BLANC, fille d'Olivier et d'Anaïs MOREL-BIRON, le 21 mai 2010

MARIAGES

Sébastien SAGNARD et Julie BILLAULT, le 22 mai 2010
Etienne MARGAIN et Manon BROUQUISSE, le 22 mai 2010
Clément COUPLET et Virginie LIDOVE, le 12 juin 2010
Mathieu GUILLOU et Valérie ARNAUD, le 12 juin 2010
Philippe CREBIER et Sylvie IMBERT, le 19 juin 2010
Joseph CALDWELL et Marie BERTRAND, le 26 juin 2010

Décès

Roland GONTIER, le 24 avril 2010
René MICHELIN, le 13 mai 2010